

PROCES – VERBAL

SEANCE DU 23 juin 2015
à 19 heures 30

Sous la présidence de M. Bernard LAPP, Maire

Membres élus
23

Membres en fonction
23

Membres présents
18

Membres convoqués : Mmes et MM. DANN Daniel, SCHUH Barbara, PINGOT James, GEHRINGER Liliane, LESCH Annelise, MOEHREL Marie-Christine, KOUVER Michel, MULLER Francis, BURRI Stéphane, THILLEMENT Céline, FRADET Frédéric, DRAGO Rosine, GRIMMER Nicolas, DERUDDER Germain, GAUER Dominique, FROEHLINGER Didier et NEUMAYER Laurence.

Membres absents excusés : Mmes DECKER Martine (procuration à SCHUH Barbara), MANCUSO Françoise (procuration à DANN Daniel) et MULLER Christiane (procuration à DERUDDER Germain)

Membres absents : Mme CLAUSS Nadine et M. GASSERT Christian

ORDRE DU JOUR

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2° EXAMEN ET APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 14/04/15

3° AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 3.1 Compte rendu des délégations de missions complémentaires – Art. L 2122-22 du CGCT
- 3.2 Affaire Monsieur Germain DERUDDER c/Commune d'Oeting
- 3.3 Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France – Transfert de la compétence « collecte assainissement des eaux usées »
- 3.4 Motion pour la sauvegarde des libertés locales
- 3.5 Marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel dans le cadre du groupement de commandes

4° FINANCES COMMUNALES

- 4.1 Indemnité de sinistre
- 4.2 Devis

5° PERSONNEL COMMUNAL

- 5.1 Avancement d'échelon
- 5.2 Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE

6° ÉCOLE, SPORT ET LOISIRS

- 6.1 Compte rendu du Conseil d'Ecole du 27 avril 2015
- 6.2 Périscolaire

7° SÉCURITÉ

7.1 Vidéosurveillance

7.1.1 Renforcement de la mise sous surveillance des abords de la Mairie et de l'église

7.1.2 Demande de subventions

8° ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport du délégataire sur la gestion du service public d'assainissement 2014

9° OPERATIONS IMMOBILIERES

9.1 Vente d'une parcelle en Section 2 (KIEFFER) – 2^{ème} délibération

10° CONSTRUCTION ET URBANISME

10.1 Plan Local d'Urbanisme – enquête publique

11° TRAVAUX DE VRD

11.1 Arrêt de bus – Maîtrise d'Oeuvre

11.2 Infos diverses (Zone de Loisirs, voirie lotissement les Hauteurs du Kelsberg, chemin rural, source rue de Forbach, parking des écoles, éclairage public)

12° INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

12.1 En provenance des administrations

12.2 En provenance des élus et des collectivités

12.3 Informations diverses

13° DIVERS

Mme CLAUSS Nadine est arrivée en séance en fin du point 3.2.

--- 000 O 000 ---

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le ou la secrétaire de séance. Il propose Mme Rosine DRAGO.

Par vote à main levée, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Rosine DRAGO comme secrétaire de séance.

2° EXAMEN ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14/04/2015

➤ **Procès verbal du 14 avril 2015**

Observations : néant

Décision : Le procès-verbal du 14 avril 2015 est adopté

par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

(Mmes et MM. MULLER Christiane (procuration à DERUDDER Germain), DERUDDER Germain, GAUER Dominique, FROEHLINGER Didier et NEUMAYER Laurence déclarent ne pas vouloir prendre part au vote)

3° AFFAIRES ADMINISTRATIVES

3.1 Compte rendu des délégations de missions complémentaires – Art L 2122-22 du CGCT

3.1.1 Art. L 2122-22 – 4° Passation et exécution des marchés sans formalités préalables

Le Maire rend compte de l'exécution des marchés en procédure adaptée, à savoir :

OBJET	COMPTES	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS TTC
Logiciels Election, Administrés	2051	JVS Mariestem	1 308,00 €
Clôtures de chantiers	2152	Guermont Weber	828,00 €
PLU Publication enquête	202	Le Républicain Lorrain	296,42 €
Ascenseur Mairie	2135	Schindler	5 442,00 €
PLU Publication enquête	202	Le Républicain Lorrain	296,42 €
Poteau d'incendie	21568	EUROVIA Lorraine	3 468,00 €

3.1.3 Art. L 2122-22 – 15° Déclaration d'intention d'aliéner

1. Vente par M. RAFFAELE Vincent et Mme FAJON Claudine d'un immeuble bâti sis 191 rue de Folkling cadastré Section 12 n° 250 et 347 d'une superficie de 5 ares 92 ca ;
2. Vente par Mme MARCHESE Liliane d'un l'immeuble bâti sis 160 impasse des Tourterelles cadastré Section 8 n° 760 et 761 d'une superficie de 3 ares 53 ca ;
3. Vente par la SCI AG d'un appartement avec dépendances composé des lots 2, 4, 8 et 11 de l'immeuble sis 372 allée Nicolas Greff cadastré Section 17 n° 450/135 et 445/135 d'une superficie de 10 ares 19 ca ;
4. Vente par Mme MESSANA Maria d'un immeuble bâti sis 551 allée Nicolas Greff cadastré Section 17 n° 400/399 et 403/135 d'une superficie totale de 8 ares 52 ca ;
5. Vente par M. SICARI Bonifacio et Mme VESPA Fiona d'un appartement formant le lot 11 de l'immeuble bâti sis 39 rue du Général Mataxis cadastré Section 17 n° 405/135 d'une superficie de 7 ares ;
6. Vente par les époux SCHWITTHAL d'un immeuble bâti sis 116 impasse des Cerisiers cadastré Section 7 n° 2/284 et 240 d'une superficie totale de 50 ares 93 ca
7. Vente par les époux WALLE d'un immeuble bâti sis 84 square Baudelaire cadastré Section 7 n° 794 d'une superficie totale de 7 ares 55 ca ;

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

3.2 Affaire Monsieur Germain DERUDDER c/Commune d'Oeting

Par courrier en date du 8 juin 2015 reçu en Mairie le 11 juin 2015, le Tribunal Administratif de Strasbourg nous a communiqué une requête de Monsieur Germain DERUDDER enregistrée sous numéro 1502493-4 le 7 mai 2015.

La requête signée par MM. Germain DERUDDER, Didier FROEHLINGER, Dominique GAUER et Mme Laurence NEUMAYER demande :

- de déclarer nulles les délibérations prises lors du Conseil du 14 avril 2015

Le Tribunal Administratif de Strasbourg nous invite à présenter notre mémoire en 6 exemplaires, dans un délai de 60 jours.

Le Maire explique au Conseil Municipal les différents éléments composant cette affaire et donne lecture du courrier envoyé au Tribunal Administratif de Strasbourg par M. DERUDDER Germain.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

Décide :

par 16 voix pour, par 0 voix contre et 1 abstention

(abstention : Mme CLAUSS Nadine,

Mmes et MM. MULLER Christiane (procuration à DERUDDER Germain), DERUDDER Germain,

GAUER Dominique, FROEHLINGER Didier et NEUMAYER Laurence

déclarent ne pas vouloir prendre part au vote)

1° de charger le Maire de défendre la commune dans cette affaire ;

2° de charger le Maire de mandater un avocat près le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Mme GEHRINGER Liliane : je n'étais pas là lors de ce conseil municipal mais j'ai une question. Admettons que je dise que je ne viens pas à une réunion et que je donne procuration à quelqu'un. Pour une raison X ou Y, je change d'avis. Ce que je prends comme décision est-il valable oui ou non, ce qui serait le problème de M. FRADET ?

Le Maire : ce n'est pas le même cas de figure.

Mme GEHRINGER Liliane : oui, d'accord. Mais pour le principe ?

Le Maire : si vous doutez de votre participation, vous pouvez donner procuration à quelqu'un et il faut le faire. A partir du moment où vous êtes présente, la procuration n'a plus lieu d'être pour l'ensemble du conseil ou pour une partie seulement. Le cas qui nous concerne n'est pas du tout le même puisque, si l'opposition m'avait laissé le temps de terminer ce que j'étais en train de dire, j'aurais dit que M. FRADET nous avait informés par courriel qu'il allait nous rejoindre après sa réunion. C'est la raison pour laquelle il a pu arriver rapidement.

Mme GEHRINGER Liliane : donc c'est valable. Je reviens un peu à ma question. C'est quand même un petit peu la même chose !

Le Maire : il ne nous appartient pas ici nécessairement de dire qui a raison ou qui a tort. Le tribunal s'en chargera. Nous verrons à l'issue. Certains pensent que l'on va gâcher de l'argent public.

M. MULLER Francis : c'est un problème, c'était quand même le vote du budget.

Le Maire : nous ne savons pas dans combien de temps cela sera jugé. C'est le tribunal qui décide de la date des audiences. Tant que les délibérations prises lors de ce conseil ne sont pas annulées, officiellement, elles restent valables.

Mme GEHRINGER Liliane : ça va durer des mois et des mois.

Le Maire : de toute façon, nous n'avons pas le choix. C'est leur décision.

Mme GEHRINGER Liliane : nous sommes vraiment bloqués à ce point là !

M. DERUDDER Germain : nous ne bloquons rien ! Nous n'avons même pas de commentaires à faire.

Mme GHERINGER Liliane : mais si, puisque c'est vous qui avez présentée une requête au tribunal.

Mme NEUMAYER Laurence : on nous a mis dans cette situation. Pas de commentaires ! Maintenant, on attend la décision du juge.

Mme THILLEMENT Céline : on ne vous a pas mis dans cette situation. On a essayé de vous expliquer qu'il (M. FRADET) arrivait.

Mme NEUMAYER Laurence : non !

Mme THILLEMENT Céline : bien sûr que si ! Même moi, je vous l'ai dit.

Mme DERUDDER Germain : 10 jours après, je peux dire ce que je veux. On arrête là.

Le Maire : oui, cela n'a pas d'intérêt.

M. KOUVER Michel : de toute façon, il y a l'enregistrement.

Le Maire : le tribunal appréciera sur pièce avec à l'appui le mémoire en défense que nous produirons.

Mme CLAUSS Nadine arrive en séance et n'ayant pas participé au point décide de s'abstenir.

Le Maire prend acte de sa décision.

M. DERUDDER Germain déclare que l'opposition ne participera pas au vote.

Mme GEHRINGER Liliane : peut-on connaître les conséquences de ce que l'on est en train de faire ? Si on bloque tout pendant des mois, cela veut dire que l'on ne peut pas payer.

Le Maire : mais si ! Nous ne bloquons rien. Pour l'instant, rien n'est bloqué. Tant qu'aucune décision n'est prise par le tribunal, tout se passe normalement. C'est au moment du jugement du tribunal que les choses peuvent éventuellement changer.

Mme GEHRINGER Liliane : d'accord.

M. MULLER Francis (s'adressant aux membres de l'opposition) : vous pensez que nous ne sommes pas légitimes dans notre cas ? Après vous dites que vous voulez représenter tous les Oetingeois mais il y a quand même une partie qui a voté pour nous.

Mme NEUMAYER Laurence : il y a des règles de droit qui doivent être appliquées. Nous estimons qu'elles n'ont pas été appliquées. Point final. On verra au tribunal, on ne discute pas de ça.

M. MULLER Francis : on peut être amer, je le serais peut-être aussi. Les règles du jeu, on les connaissait au début.

Mme NEUMAYER Laurence : nous les connaissons aussi, Le Maire est censé connaître les règles de droit. Point, on en parle plus.

Mme GEHRINGER Liliane : vous représentez quand même une certaine partie du village et des gens qui attendent du progrès.

Mme NEUMAYER Laurence : c'est gentil de nous le rappeler.

Mme GEHRINGER Liliane : je pensais qu'il y avait plus de civisme de la part de tout le monde, je suis déçue. Quand on est élu, c'est pour représenter les gens du village. Bloquer, c'est facile !

Mme NEUMAYER Laurence : donc, la majorité a toujours raison !

Mme GEHRINGER Liliane : je n'ai pas dit ça !

Mme NEUMAYER Laurence : c'est exactement ce que vous avez dit !

Mme GEHRINGER Liliane : jamais. Je sais toujours ce que je veux et où je veux aller. Je n'ai pas dit cela. Je mesure mes mots, j'ai dit que vous représentiez une certaine partie du village qui est très grande et vous allez certainement décevoir des gens qui ont peut-être voté pour vous et qui attendent une avancée. C'est même dans votre camp que je suis maintenant puisque je vous donne la chance de réaliser quelque chose pour les gens. Je m'arrêterais là-dessus. Mais ne me faites jamais dire ce que je n'ai pas dit ! Parce-que là, il y aurait la Loi et pas votre loi !

M. GAUER Dominique : non, nous ne faisons pas notre loi !

Mme NEUMAYER Laurence : nous demandons l'application de la Loi.

Mme GEHRINGER Liliane : j'ai l'habitude des enfants et je trouve qu'il y a des adultes qui se comportent comme des gosses !

M. GAUER Dominique : non, pas du tout !

3.3 Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France – Transfert de la compétence « collecte assainissement des eaux usées »

Par courrier en date du 7 avril 2015 reçu en mairie le 16 avril 2015, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France nous a informés que le Conseil Communautaire a décidé, dans sa séance du 2 avril 2015 de compléter sa compétence en assainissement, limitée au « transport et au traitement des eaux usées », par la « collecte des eaux usées ».

Cette compétence s'exercerait avec les principes suivants :

- Reprise de la totalité des emprunts communaux imputés aux budgets annexes assainissement sans analyser précisément les actifs financés,
- Mise en place d'une redevance avec un délai de convergence de dix ans,
- Imputation au budget général de la communauté des frais de traitement des eaux pluviales en station d'épuration estimés à 8% du total des frais de traitement totaux.

En ce qui concerne l'assainissement pluvial, compétence dont le transfert n'est pas demandé pour l'instant, il est prévu de fixer pour les investissements sur les collecteurs unitaires une répartition de 60% à charge de la Communauté d'Agglomération pour les eaux usées et de 40% à charge de la commune pour les eaux pluviales. Par contre, les frais d'exploitation des collecteurs unitaires resteraient entièrement à charge de la Communauté d'Agglomération.

Considérant que la Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification susmentionnée pour se prononcer, il est proposé d'émettre un avis favorable au transfert de cette compétence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
ses articles L2224-8, L5211-17 et L5216-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Forbach
Porte de France en date du 02 avril 2015,

Considérant l'intérêt d'une gestion concertée de l'assainissement collectif,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° d'approuver le principe du transfert de la compétence « collecte des eaux usées » à la Communauté d'Agglomération de Forbach à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

2° d'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération ;

3° d'indiquer que les modalités financières et juridiques de ce transfert seront précisées par délibération ultérieure.

M. DERUDDER Germain : c'est dommage qu'ils ne prennent pas l'eau pluviale en compétence. C'est ça qui va nous coûter le plus cher.

Le Maire : ce n'est pas faux. Nous en avons parlé en conseil communautaire et je pense que c'est quelque chose qui va arriver. Dans le 3^{ème} paragraphe, il est mentionné que « *En ce qui concerne l'assainissement pluvial, compétence dont le transfert n'est pas demandé pour l'instant* ». Cela laisse la porte ouverte. Nous savons qu'à terme, la compétence de l'eau sera totale.

3.4 Motion pour la sauvegarde des libertés locales

Par courriel en date du 16 avril 2015, les maires composant l'Association des Maires Ruraux de la Moselle (AMR 57) réunis en Assemblée Générale le samedi 11 avril 2015 ont adopté une motion pour la sauvegarde des libertés locales et nous invitent à la voter également.

Le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui prévoit le principe de l'élection généralisés au suffrage universel direct des élus intercommunaux, sans fléchage, à compter de 2020, prépare la marginalisation de nombreuses communes. Et pas uniquement des communes rurales.

Ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation digne de ce nom. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Il n'est assorti d'aucune évaluation, ni sur les effets attendus au sein des collectivités, ni sur l'impact sur les territoires.

Il postule des économies que précisément aucune étude ne démontre et encore moins ne chiffre. La même stratégie avait été utilisée pour le redécoupage des régions, dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'il aboutira à des dépenses supplémentaires, ne serait-ce que par l'alignement par le haut des écarts de rémunération et de statut des différentes catégories d'agents.

Il est imposé avec brutalité et dans la précipitation. Il amplifie une dérive législative continue depuis trop longtemps où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas, la répartition des compétences, le PLUi ou encore l'intercommunalité.

La teneur dominante de ces mesures conduit à fragiliser les communes, et par voie de conséquence, le service aux populations, alors qu'elles ont besoin de proximité, de repères, de solidarité et de fraternité.

Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et intercommunalités.

Voilà pourquoi, les maires ruraux de Moselle demandent aux parlementaires mosellans de s'opposer à son adoption en l'état, et de manière générale de rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales ou ne prendrait pas en compte les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

par 21 voix pour, par 0 voix contre et 1 abstention

(M. GAUER Dominique)

De soutenir la motion de l'AMRF pour la sauvegarde des libertés locales.

Mme CLAUSS Nadine : la Mairie d'Oeting fait-elle partie de cette association ?

Le Maire : oui, nous avons fait ce choix.

M. DERUDDER Germain : de toute façon, il y a certaines choses qui ne sont plus d'actualité comme, apparemment, le PLUi.

Le Maire : comment ça ?

M. DERUDDER Germain et Mme GEHRINGER Liliane : oui, cela a été dit lors d'une réunion initiée par le Sénateur MASSERET hier au soir.

Le Maire : c'est sa version. Rien n'est fait au jour d'aujourd'hui d'où l'intérêt de la motion.

Mme GEHRINGER Liliane : je tiens à remercier les services de la Mairie de m'avoir envoyé les courriers nous invitant à pouvoir manifester, ce que, malheureusement, je n'ai pas pu faire.

Le Maire : les communes vivent la plus mauvaise période de leur histoire. L'issue est la fin de la gestion des communes telle que nous la connaissons actuellement. L'idée, à terme, serait que les communes soient gérées par les intercommunalités, ce qui se fait peu à peu avec les transferts de compétence. Le gouvernement actuel a dit, au tout début de son mandat, que les 2 grosses structures qui seraient amenées à se développer, de manière très conséquente, seraient la Région et l'intercommunalité. Nous nous en rendons compte déjà aujourd'hui avec les baisses des dotations et des subventions. Vous vous êtes rendus compte de part des délibérations précédentes que nous subissons déjà des tâches transférées comme l'instruction des permis de construire qui étaient gratuites avant et que nous finançons maintenant. Nous subissons un tas de charges comme celle-ci et je pourrais vous en faire une belle liste, comme la réforme des rythmes scolaires alors que les recettes diminuent. Ce sera à nous de survivre quand nous n'aurons plus aucune compétence. La seule compétence réelle qui nous reste encore, en excluant les pouvoirs de police du Maire et des Adjoints, c'est l'urbanisme. Et, une partie de cet urbanisme va très certainement nous échapper par ce PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le gouvernement avait mis en place une minorité de blocage. Il a rapidement changé d'avis quand il s'est rendu compte que cela allait être un peu trop facile pour les intercommunalités d'y échapper, il a mis une majorité de blocage. C'est-à-dire qu'il va falloir être beaucoup plus nombreux pour nous y opposer. L'intercommunalité a mis en place un ScOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et je suis assez inquiet quand j'entends le président de l'intercommunalité dire que, pour lui, la taille de l'intercommunalité devrait être celle du ScOT.

M. DANN Daniel : le SCoT compte 50 communes et 177 000 habitants.

Le Maire : quand une certaine commune la plus éloignée de Forbach ressent déjà des difficultés d'être écoutée et entendue dans une intercommunalité comme la nôtre, je ne peux pas imaginer comment cela va se passer quand une intercommunalité aura la taille du SCoT. Et je ne parle pas des régions. Cela n'a plus de sens, car, à mon avis, cela devient trop démesuré. Il a été prêché à une époque la décentralisation, essayer de rapprocher l'état du peuple pour être plus proche des préoccupations de chaque territoire qui n'est pas nécessairement celles du voisin. Dans les régions très rurales comme des régions de montagnes, imaginez comment ceux là vont devoir vivre quand on va leur imposer quasiment à tous, même s'il y aura quelques exceptions, des intercommunalités à 20 000 habitants ! Pour nous qui avons 80 000 habitants, cela paraît ridicule. Mais dans des régions moins peuplées, c'est énorme en distance. Alors faire des économies, je n'y crois pas vraiment. Il va bien falloir que l'administration territoriale se déplace d'un bout à l'autre.

Mme GEHRINGER Liliane : le problème est politique, il vient d'en haut. Nous n'avons pas été sollicités, on ne nous a jamais rien demandé, à nous les citoyens de base.

M. DANN Daniel : quand il est question de représentation au niveau des intercommunalités, le nouveau mode de fonctionnement et d'élection a agacé les maires. La première mouture de la Loi NOTRe fait apparaître une élection distincte entre les municipales et les communautaires. Les personnes élues aux intercommunalités seraient différentes de la liste du conseil municipal. Il y aurait donc 2 élections et non plus une seule avec fléchage. Comme le dit M. DERUDDER, ils ont déjà réagi par rapport au PLUi pour lequel ils modèrent un peu et reviennent un peu en arrière pour les élections intercommunales.

Le Maire : nous nous battons avec les armes que nous avons. Nous essayons d'alerter. Nous ne voulons pas nous laisser faire.

3.5 Marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel dans le cadre du groupement de commandes

Dans sa séance du 14 avril 2015, point 3.3, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération de Forbach et d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement.

Après examen des offres réceptionnées suite à la consultation pour le groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement du gaz naturel, un fournisseur a été jugé le mieux-disant pour les lots n° 1 et n° 2.

Compte tenu des délais de notification et de passage au contrôle de légalité, la copie du marché nous sera transmise à la fin du mois de juin.

Le Maire : ce qui veut dire que le maître mot sera « mutualisation ». Nous aurions pu le faire depuis longtemps déjà. Les communes qui souhaitent avoir un prix sur les marchés de fournitures peuvent mutualiser pour obtenir un pris de gros. C'est ce que certaines communes de l'agglomération ont fait et effectivement il semblerait que l'on puisse avoir un gain par rapport à notre consommation de gaz.

4° FINANCES COMMUNALES

4.1 Indemnité de sinistre

Par courrier en date du 9 juin 2015, les assurances KIEFFER nous ont fait parvenir un chèque de 2 623,80 € représentant la mise en sécurité, la fourniture et la pose d'un candélabre dans le cadre d'un dommage à l'angle de la rue des Bosquets et de l'impasse des Champs dû à un véhicule motorisé dans la journée du 25 février 2015.

4.2 Devis

La tondeuse autoportée des services techniques acquise en 1999, est défectueuse. La remise en état serait onéreuse sur un matériel ayant plus de 15 ans. Pour pourvoir à son remplacement, 5 devis ont été réceptionnés :

- BOIS et JARDINS à Longeville-lès-St-Avold
Tondeuse autoportée de marque ISEKI SXG 326 équipée d'un bac
Prix 15 836,00 € HT
- BOIS et JARDINS à Longeville-lès-St-Avold
Tondeuse autoportée de marque ISEKI SXG 323 équipée d'un bac
Prix 14 976,00 € HT
- Ets Jean KLEIN à Adamswiller
Tondeuse autoportée de marque ISEKI SXG 323 équipée d'un bac
Prix 11 666,67 € HT
- FABERT à Sarreguemines
Tondeuse autoportée de marque KUBOTA G23D équipée d'un bac
Prix 13 715,00 € HT
- RUDOLPH à Diemeringen
Tondeuse autoportée de marque KUBOTA G23 HD-II équipée d'un bac
Prix 13 900,00 € HT

Un matériel d'occasion est également proposé :

- RUDOLPH à Diemeringen
Tracteur tondeuse de marque KUBOTA 1 BX 2350 DV avec tondeuse
ventrale équipé d'un bac, 5 contre poids avant et homologation route
ayant 176 heures d'utilisation
Prix 13 000,00 € HT

Décision du Conseil Municipal : accord pour le tracteur tondeuse de marque KUBOTA 1 BX 2350 DV

par 19 voix pour, par 0 voix contre et 3 abstentions

(MM. MULLER Francis, GRIMMER Nicolas et Mme MOEHREL Marie-Christine)

M. James PINGOT : dans un premier temps, nous sommes partis sur le même type de matériel en occasion. Par rapport à l'évolution de la Zone de Loisirs où nous aurons notamment un peu plus de fauchage, ce genre de matériel sera plus adapté. Les bacs de tonte se soulèvent pour benner directement dans le camion. La hauteur de coupe peut être réglée. L'actuelle tondeuse n'était prévue au départ que pour le stade de foot mais elle servait aussi pour les bas côtés des routes. C'est une offre intéressante car c'est la gamme un peu au-dessus puisque c'est un tracteur tondeuse.

Mme CLAUSS Nadine : c'est une tondeuse de quelle année ? 176 heures, ça ne me parle pas !

M. PINGOT James : je ne pourrais pas le dire.

Mme CLAUSS Nadine : et la garantie ?

M. PINGOT James : nous passons par le revendeur qui la prépare et qui nous fixera une garantie.

Mme GEHRINGER Liliane : et le vieux matériel ne vaut plus rien ?

M. PINGOT James : au bout de 15 ans, la tondeuse ne vaut plus rien. Il y en a pour 2 600 € de réparation à savoir que le bac de tonte est troué. Il faudrait le changer mais les pièces n'existent plus.

Le Maire : les ouvriers ont bien essayé de la sauver.

M. DERUDDER Germain : ce matériel n'est-il pas surdimensionné pour ce qu'il a à faire ?

Le Maire : je me fie à l'opinion du responsable des services techniques dans ce domaine. L'avantage de prendre un tracteur-tondeuse plutôt qu'une tondeuse autoportée, c'est que nous pouvons le moduler plus facilement.

M. KOUVER Michel : ne sera-t-il pas trop lourd pour le stade côté pneumatiques ?

M. PINGOT James : il n'a pas les pneus type gazon et ils nous sont proposés à 600 €. Nous allons essayer de négocier le prix.

5° PERSONNEL COMMUNAL

5.1 Avancement d'échelon

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement d'échelon d'un agent communal.

- Arrêté n° 62/15-2375 du 8 juin 2015 portant avancement d'échelon au 8^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial de M. Franck MALLICA à compter du 15 juin 2015.

5.2 Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE

Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) de Mme CAMPANELLA Donatella conclu afin de renforcer l'équipe des ASEM, pour la période du 26 mai 2014 au 25 mai 2015 à raison de 20 heures par semaine s'est terminé le 25 mai 2015.

Il a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an allant du 26 mai 2015 au 25 mai 2016 pour un horaire hebdomadaire de 20 heures.

6° ÉCOLE, SPORT ET LOISIRS

6.1 Compte rendu du Conseil d'Ecole du 27 avril 2015

Le Maire demande à Mme SCHUH Barbara, Maire adjoint, chargée des affaires scolaires, de résumer le Conseil d'Écoles qui s'est tenu le 27 avril 2015.

Le bilan des activités depuis la tenue du 1^{er} conseil d'école est le suivant :

MATERNELLE :

- Action déjà menées : visite du Saint Nicolas le 5 décembre 2014, matinée récréative le 19 décembre 2014 pour les enfants des 3 sections, confection d'objets décoratifs pour le sapin de Noël implanté dans la cour de l'école élémentaire, 2 échanges familles/école, fête costumée le 4 février 2015, fête des Mères par les 3 sections, sortie au château de Fleckenstein le 19 mai 2015, rencontre sportive pour les 3 sections, « Semaine de l'Art » à partir du 22 juin jusqu'au 3 juillet 2015 avec exposition en Mairie et vernissage le mardi 23 juin à 9 h 30,
- Les moyens financiers alloués par la Commune ont été répartis de la manière suivante :
 - Crédits pour les classes : 772,50 €
 - Crédits informatiques : 648,75 €
 - Crédits BCD : 648,75 €
 - Crédits audiovisuels : 162,00 €
 - Consommables spéciaux : 618,00 €
 - Crédits direction : 329,00 €
- Deux exercices d'évacuation ont eu lieu les 26 septembre 2014 et 8 avril 2015 avec l'école élémentaire.
- Des demandes de travaux et de matériels ont été renouvelées et d'autres introduites,

ÉLEMENTAIRE :

- Action déjà menées : venue du Saint Nicolas avec chants de Noël et du Père Noël pour les CP/CE1 à l'école maternelle, participation des élèves à l'illumination du sapin de Noël, Visite du Musée Wendel, sortie à Hannonville, journée équestre le 9 juin 2015, à la commémoration du 8 mai au monument aux morts, permis piétons pour le CE2, kermesse de l'école le dimanche 21 juin 2015.
- Les moyens financiers alloués par la Commune ont été répartis de la manière suivante :
 - Crédits pour les classes : 1 431,70 €
 - Crédits informatiques : 1 202,35 €
 - Crédits BCD : 1 202,35 €
 - Crédits audiovisuels : 300,24 €
 - Crédits direction : 412,00 €

6.2 Périscolaire

Un nouvel entretien avec le personnel en place et la responsable de l'activité périscolaire sur le secteur de Forbach nous a convaincus que la communication, les relations humaines ainsi que la qualité du service fourni sur Oeting ne sont pas toujours satisfaisantes.

Par courrier recommandé avec AR du 5 juin 2015, nous avons informé l'ASBH (Association Sportive du Bassin Houiller) de notre décision de dénoncer la convention de partenariat visant à l'organisation de structures et d'activités d'accueil périscolaire et/ou de centre de loisirs sans hébergement en périodes de vacances scolaires. Cette décision interviendra conformément à l'article 5 de la convention signée le 30 juin 2014, avec un préavis de 2 mois à réception du courrier, soit le 12 août 2015.

L'ASBH se doit, jusqu'à cette date, de maintenir les activités en place. L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) aura lieu pendant 4 semaines au mois de juillet.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de sa communication.

M. FROEHLINGER Didier : qui va les remplacer ?

Mme SCHUH Barbara : nous sommes en pourparlers avec une autre association pour reprendre les activités périscolaires à la rentrée.

Mme NEUMAYER Laurence : c'est dommage que l'on ait attendu si longtemps car les parents se plaignaient qu'il y avait des problèmes.

Mme GEHRINGER Liliane : j'ai entendu dire que l'ASBH avait aussi des problèmes ailleurs.

Mme SCHUH Barbara : en fait, il y a des torts des 2 côtés. On ne peut pas tout reprocher à l'ASBH.

Mme NEUMAYER Laurence : alors ce sont les Francas qui viennent ? Et pour les repas ?

Mme SCHUH Barbara : ce sera résilié aussi.

Mme NEUMAYER Laurence : quels sont les effectifs pour la prochaine rentrée ?

Mme THILLEMENT Céline : pour la maternelle : 45 élèves en PS, 25 en PS et 25 en GS. Pour l'élémentaire : 29 en CP, 27 en CE1, 26 en CE2, 28 en CM1 et 26 en CM2.

Le Maire : il y aura des classes doubles.

Mme THILLEMENT Céline : il n'y a plus de limite.

M. FROEHLINGER Didier : comment ça, il n'y a plus de limite ?

Mme SCHUH Barbara : en élémentaire comme en maternelle, il n'y a plus de quota.

Mme NEUMAYER Laurence : il y a des enfants qui arrivent avec des dérogations.

Mme SCHUH Barbara : il y a 8 dérogations. 4 ont été accordées au titre de regroupement de fratries et 4 pour d'autres raisons.

Le Maire : pour éviter que ce sujet défraye la chronique et que tout le monde raconte n'importe quoi, je vais vous expliquer. Nous avons su assez tôt que le nombre des enfants nés en 2012 et résidant à Oeting était pléthorique. Nous avons reçu rapidement les dérogations plus une 9^{ième} qui a été écartée. J'ai rencontré l'Inspecteur de l'Education Nationale et lui ai exposé la situation. Etait-il envisageable d'ouvrir une classe ? Techniquement, cela s'avérait moins facile que l'ouverture de classe que nous avons eue à l'école élémentaire ou nous avons simplement récupéré une partie de la salle informatique. Ouvrir une classe à l'école maternelle aurait posé un peu plus de problèmes. C'est faisable mais nous aurions plus de travaux à faire. La réponse de l'Inspecteur a été qu'il n'y avait aucun problème d'effectifs à Oeting et personne ne lui avait fait remonter aucun souci à ce sujet. Etant donné que nous avons déjà plus de 50 enfants nés en 2012 qui habitent à Oeting, comment reporter le surplus de la petite section sur les autres classes de maternelle déjà bien chargées. Si l'Inspecteur part du principe que tout va bien à l'école ! J'ai

reçu la représentante des parents d'élèves à qui j'ai conseillé de faire un courrier relatant les inquiétudes des parents tout en continuant, pour notre part, de mettre la pression pour une ouverture de classe. Lors de la dernière réunion que nous avons eu en Mairie, nous lui avons répété qu'il serait vraiment opportun et de bon sens d'ouvrir une classe. Il nous a répondu qu'il n'y avait aucun souci et que les enseignants étaient aptes et qualifiés à gérer ces effectifs qui peuvent aller jusqu'à 35 élèves même en PS de maternelle. Ce n'est pas l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) qui décide de l'ouverture des classes. Il ne fait que faire des propositions au DASEN (Directeur Académique de l'Education Nationale) qui décide. Je ne vois pas en vertu de quoi, nous la commune, serions la variable d'ajustement de l'Education Nationale. De plus, je n'ai pas l'intention de me fâcher avec la moitié du village en refusant ces dérogations. Donc, je les ai prises toutes les 8. Les budgets sont réduits un peu partout et c'est dommage que ce soient les enfants qui en fassent les frais. J'ai donné les mêmes explications hier soir, ici même, en Conseil d'Ecole.

7° SÉCURITÉ

7.1 Vidéosurveillance

7.1.1 Renforcement de la mise sous surveillance des abords de la Mairie et de l'église

Le Maire expose que le parking à l'arrière de l'église et de la Mairie est le théâtre de rassemblements bruyants et de dégradations diverses.

Le matériel de vidéosurveillance installé en 2009 se révèle aujourd'hui obsolète.

Il s'agit de renforcer voire remplacer le système existant et d'ajouter 2 caméras supplémentaires ayant pour but de surveiller les « angles morts » à l'arrière de l'église.

Le Maire fait projeter les emplacements où seraient implantées les caméras.

Deux devis ont été réceptionnés à cet effet :

SIGMA IP à Behren-lès-Forbach

Fourniture et pose de :

- 5 caméras IP fixe, fonction jour/nuit, infra rouge intégré et licences,	4 240,76 €
- Raccordement au réseau	2 017,85 €
- Prestations	<u>4 300,00 €</u>
TOTAL	HT 10 558,61 €

ACTEMIUM à Carling

- Emplacement 1 : caméra AXIS P3215-VE jour/nuit, injecteur et installation	885,36 €
- Emplacement 2 : caméra AXIS P1355-E jour/nuit, injecteur, téléobjectif et installation	2 656,81 €
- Emplacement 3 : caméra AXIS P3215-VE jour/nuit, injecteur et installation	885,36 €
- Emplacement 4 : caméra AXIS P1355-E jour/nuit, téléobjectif	1 951,23 €
- Emplacement 5 : caméra AXIS Q1765-LE jour/nuit, injecteur, lecture plaque et installation	1 773,24 €
- Logiciel vidéo	1 063,21 €
- Prestations de services (reprise système existant)	<u>5 479,65 €</u>
TOTAL	HT 14 694,86 €

Compte tenu d'une remise commerciale supplémentaire, l'offre est ramenée à 13 200 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Après discussion collégiale, ce point sera revu en détail lors d'une commission.

Le Maire : c'est un sujet relativement ancien reporté d'année en année du moment où nous nous sommes rendu compte que l'installation qui avait été faite à l'époque n'était pas de qualité. L'installation n'assurait pas le service que nous attendions malgré les assurances qui nous avaient été données. Par rapport à des cambriolages qui se sont produits dans le village, la gendarmerie est venue plusieurs fois afin d'essayer d'exploiter les images. C'est totalement impossible. Il y a des images mais elles sont de très mauvaise qualité. Pour ceux qui fréquentent l'arrière de la Mairie, il ne se passe pas un jour sans que nous soyons obligés d'assurer le nettoyage de la zone. Si nous pouvons comprendre l'intérêt de nos jeunes et moins jeunes, Oetingeois ou pas, pour des activités plus ou moins avouables là derrière, je pense que ce n'est pas nécessairement le meilleur endroit. Loin de moi l'idée de chasser tout ce monde. Il serait opportun de remédier à certains comportements constatés afin de trouver dans la concertation des solutions amiables.

M. MULLER Francis : les images n'ont jamais été exploitables ?

Le Maire : nous avons 2 soucis. Le premier vient de la qualité des images, le deuxième de l'orientation des caméras. Les utilisateurs de ce site se sont bien rendus compte qu'il n'y avait pas de suivi, pas d'effet et en ont déduit que le matériel était défaillant.

Le Maire fait projeter le plan actuel des caméras et celui proposé et le commente.

Le Maire : il vous est proposé de remplacer et d'ajouter d'autres caméras plus performantes afin de couvrir au maximum les angles morts ainsi que le cheminement qui mène à la rue des Sources. Celle qui couvrirait l'entrée du parking serait équipée d'un détecteur de plaques minéralogiques. Il a été constaté certaines attitudes et incivilités (grillage et portail arraché, bordure haute descellée, escalade des murs et dépôt de déchets en tous genres).

M. GRIMMER Nicolas : cela ne coûterait pas aussi cher d'installer une barrière à l'entrée du parking. Vous avez encore pas mal d'angles morts et, en hiver ou quand il pleut, les jeunes restent dans les voitures.

Le Maire : nous ne saurions pas comment gérer la barrière. Il n'y a pas que le personnel de mairie qui se gare derrière. Il y a aussi les associations et les utilisateurs de l'église.

M. GRIMMER Nicolas : le problème n'est pas dans la journée mais la nuit.

Le Maire : les dégâts et dégradations qui sont commis ne sont pas exclusivement le fait de gens qui viennent en voiture.

M. GRIMMER Nicolas : c'est comme les caméras rue des Ecoles. Elles ne fonctionnent pas. Tous les matins, les ouvriers communaux ramassent des mégots, des bouteilles cassées et ainsi de suite. Je trouve ça honteux. Et là, on parle de la sécurité d'enfants qui vont tous les jours à l'école.

Le Maire : on arrivera aussi à les remplacer.

M. GRIMMER Nicolas : les enfants doivent être la priorité et ce n'est pas parce que j'habite en face.

Le Maire : si on ne nous le signale pas !

M. GRIMMER Nicolas : que faut-il faire ? Signer une pétition pour dire que ça ne va pas sur le site des écoles ! Arrêtez s'il vous plaît !

Mme SCHUH Barbara : les services techniques ne le disent plus.

M. GRIMMER Nicolas : mais oui, c'est sûr, au bout d'un moment, ils ne disent plus rien !

Mme GEHRINGER Liliane : je suis répétitive, je le sais, mais quand je sors le vendredi soir du cours de français, il y a du « deal », il faut être idiot pour ne pas comprendre. Il y a 2 catégories de jeunes, il y en a d'Oeting que je connais, gentils et polis, et qui consomment. Et il y a aussi les bouteilles d'alcool fort que l'on retrouve un peu partout.

M. MULLER Francis : ok, on va protéger l'entrée de la Mairie mais ce qu'ils ne feront pas là, ils le feront ailleurs.

Mme GEHRINGER Liliane : oui voilà, on ne fera que déplacer le problème.

M. MULLER Francis : on a acheté en 2009, on va racheter maintenant ! Dans 5 ans on rachète ! Ce que je ne comprends pas trop c'est que nous avons payé un système qui n'était pas exploitable depuis le début. Un factice qui nous coûte cher !

M. FRADET Frédéric : qui nous dit que celui là ne va pas être la même chose !

M. MULLER Francis : je ne comprends pas. Des tests ont quand même dû être faits !

Le Maire : sur les 2 propositions qui nous sont faites, Sigma IP propose des caméras de marque SONY tandis que celle d'ACTEMIUM sont de marque AXIS. Nous nous sommes demandé la différence entre les 2. Nous avons été invités à Behren pour voir le mur d'images filmé par des caméras AXIS dans le sous sol de la Mairie mais et qui est aussi visible par la gendarmerie. La commune de Behren est encore équipée de caméras SONY. Nous avons pu voir la différence de jour comme de nuit.

Dans son devis, ACTEMIUM propose de remplacer le système de visionnage beaucoup plus convivial, performant et facile à utiliser, ce qui explique la différence de prix. Pour ceux qui utilisent le système actuel, ils peuvent se rendre compte que ce n'est pas très pratique.

Mme NEUMAYER Laurence : c'est quand même un constat d'échec !

M. KOUVER Michel : je suis d'accord avec vous (s'adressant au Maire) concernant les caméras mais il manque quelque chose et c'est l'éclairage. Si vous faites un effort sur l'éclairage, il y aura moins de monde.

Le Maire : l'éclairage ne fait pas fuir.

M. DERUDDER Germain : si je ne me trompe pas, à Forbach ils ont des caméras de marque SONY. Avez-vous été voir les résultats ?

Le Maire : je n'ai pas besoin d'aller à Forbach pour voir car je sais qu'ils n'en sont pas très heureux.

Mme DRAGO Rosine : je ne sais pas. Ils ont mis partout des caméras en centre ville et c'est maintenant bien plus calme.

Mme NEUMAYER Laurence : nous avons mis des caméras pour endiguer les incivilités. Notre crainte était qu'ils partent ailleurs, ils ne sont pas partis. Ils s'en moquent, ils restent, ils font ce qu'ils ont à faire, caméras ou pas. Ils mettront des casquettes et nous ne les reconnaitrons pas. Ils trouveront toujours autre chose. Il faut une présence, il faut qu'on leurs parle. Nous avons un garde champêtre qui pourrait venir faire un tour. Il faut trouver autre chose.

Mme SCHUH Barbara : il le fait.

Mme DRAGO Rosine : connaissez-vous ces jeunes ?

Le Maire : il y a aussi les conseillers municipaux qui pourraient intervenir.

Mme NEUMAYER Laurence : mais si mon fils était là, je viendrais. Mais il a interdiction de venir.

Le Maire : votre rôle n'est pas que de surveiller vos enfants. Vous avez aussi un rôle de gestion des affaires communales de manière générale.

Mme NEUMAYER Laurence : Monsieur le Maire, convoquez les, ces jeunes. Que nous venions tous et qu'on leur parle.

Le Maire : il faudrait d'abord que je sache qui ils sont.

Mme NEUMAYER Laurence : oh, ce n'est pas très compliqué, il faut venir un soir quand ils sont là.

Mme GEHRINGER Liliane : vendredi soir, 20 h 30.

Le Maire : j'ai autre chose à faire et je ne vais pas passer mes soirées ou mes nuits ici.

Mme NEUMAYER Laurence : nous aussi avons une vie professionnelle. Nous sommes conseillers, nous pouvons peut-être faire quelque chose mais pas seuls.

Le Maire : tout cela, c'est un ensemble de chose. Si vous voulez avancer un peu sur le sujet. Il n'y en a pas une qui règlera tous les problèmes.

Mme NEUMAYER Laurence : le problème, c'est que c'est cher et que ça ne règlera pas grand-chose.

Le Maire : la différence, c'est la qualité. Nous le voyons bien sur Behren. La qualité a évolué et elle évoluera encore dans quelques années.

Mme GEHRINGER Liliane : il y a des gens qui disent et surtout beaucoup de jeunes qu'il n'y a rien. Il y a le city stade mais beaucoup n'y vont pas. Ils sont là, ils ne font rien mais c'est dans l'air du temps. Il y a d'autres endroits où ils se retrouvent, près du transfo au Fahrenberg. Dans la rue de la Carrière, depuis que les gendarmes ont fait des rondes, les jeunes ne viennent plus. Ils sont ailleurs.

Le Maire : êtes-vous favorable à moderniser le réseau ou pas ?

M. GAUER Dominique : comment se fait-il que le devis d'ACTEMIUM soit plus détaillé que celui de SIGMA IP ? Nous nous posons la question s'il n'y a pas déjà de parti pris dès le départ.

Le Maire : bonne question ! Nous leurs avons fait la demande. De la part de SIGMA IP, j'ai reçu une page recto verso et d'ACTEMIUM tout un fascicule. Ces derniers ont pris la peine de venir faire des photos.

M. GAUER Dominique : c'est M. HOUPERT de SIGMA IP qui a installé tout le système. Il n'avait pas besoin de revenir pour voir.

Le Maire : quand on est mis en concurrence, il vaut mieux en faire un maximum. Le service laisse aussi à désirer et le SAV, je n'en parle même pas. Les caméras devant la Mairie sont restées 2 mois défectueuses sans que personne n'intervienne et cela malgré nos appels.

Le Maire : sur le principe de la modernisation, on modernise ou pas ?

M. GRIMMER Nicolas : attention, pas moderniser l'ensemble des caméras, que nous soyons bien d'accord ! Que l'on améliore les 3 caméras actuelles...

Le Maire : ça ne sert à rien !

M. GRIMMER Nicolas : il faut bien que tout le monde comprenne la question. Moderniser, c'est remplacer les 3 existantes et rajouter 2 nouvelles.

Le Maire : non, on en a 2 et on en rajoute 3.

M. GRIMMER Nicolas : non, c'est noté, on en rajoute 2. Vous voulez renforcer ou remplacer ? On veut en mettre 5 nouvelles ou on garde les 3 anciennes et on en rajoute 2 nouvelles. Donc, vous voulez en mettre 5 nouvelles !

Le Maire : nous laissons tomber la modernisation. En faisant ça, vous prenez la responsabilité de ce qui se passe là derrière. Nous sommes bien d'accord !

M. GRIMMER Nicolas : et maintenant si l'on pose la question de qui est d'accord pour moderniser les caméras existantes, cela pourrait être une autre question. C'est-à-dire celles qui existent aujourd'hui et qui sont défectueuses.

Le Maire : cela ne sert à rien. Il y a ces angles morts. Si vous estimez que le projet tel qu'il est présenté est une gabegie, ne faites rien, ne faites pas les choses à moitié. Cela ne servira strictement à rien.

Mme THILLEMENT Céline : vous proposez 0 ou 1.

Le Maire : la gendarmerie est venue me chercher des week-ends suffisamment souvent pour essayer de passer des heures à trouver la bonne séquence avec ce mauvais logiciel pour avoir une certaine idée de savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

M. MULLER Francis : ce que je ne comprends pas, c'est que ce système n'était pas donné et qu'il est censé surveiller la Mairie et...

Le Maire : vous voulez mon avis et vous le prendrez comme vous voulez, vous avez une certaine idée de ce qui se passe ici, de la façon dont nous vivons les choses. Vous pouvez estimer que ce n'est pas sensé, que le projet que je porte est erroné, vous avez le droit. J'ai juste honte quand il y a une célébration de mariage, la première chose que je fais, c'est d'enlever les saletés. Il y a des choses que vous ne vivez pas, ce n'est pas un reproche, ce n'est pas de votre fait. Vous n'êtes pas censés être là le soir ou le week-end. Pouvez-vous penser une seconde que j'ai envie de dépenser de l'argent public pour ça !

M. MULLER Francis : en 2009, on a voté pour le faire !

M. GRIMMER Nicolas : je ne peux être d'accord avec vous comme quoi on ne le vis pas, nous aussi. On le vit sur la Place des Ecoles, au transformateur, sur la rue de la Carrière, d'autres le vivent. Vous venez peut-être ici tous les jours mais nous, c'est tous les matins en nous levant, tous les soirs en rentrant. C'est 24 heures sur 24. 365 sur 365 jours. Donc je ne peux pas être d'accord comme quoi nous ne le vivons pas.

Mme LESCH Annelise : quand on vient pour le catéchisme, il y a plein de choses qui traînent. Et les enfants passent là. C'est vraiment sale.

M. GRIMMER Nicolas : ce n'est pas parce qu'on va mettre des caméras que ce sera plus propre !

M. DERUDDER Germain : tous les matins quand je vais me promener dans le quartier, je ramasse les bouteilles, les préservatifs utilisés, on va mettre des caméras aussi !

Le Maire : je vous propose d'ajourner le point.

Voix féminine pas reconnue : mais on a voté !

Le Maire : non, j'ai juste demandé un vote de principe avant de batailler sur les sommes.

M. MULLER Francis : sur ce principe là, je suis d'accord.

Le Maire : nous allons donc ajourner le point et repasser ce point en commission et j'espère que vous y serez nombreux, que nous ne nous retrouvions pas à 3, 4 ou 5...

Mme NEUMAYER Laurence : 3, 4, 5 en commission ! Nous sommes présents en général !

Le Maire : j'ai tendance à déduire le Maire et les Adjointes puisque nous sommes porteurs de projets.

Mme NEUMAYER Laurence : mais, ça sert à quoi, nous venons d'en parler pendant une heure ! Nous avons dit que nous ne sommes pas d'accord et on va repasser en commission et repasser en conseil pendant une heure !

Mme LESCH Annelise : la commission peut aussi faire des propositions.

M. MULLER Francis : je ne suis pas d'accord de mettre des caméras partout mais plutôt des caméras qui filment.

Le Maire : si le maillage n'est pas correct, cela ne sert à rien. Nous reprendrons ce sujet en commission avec un avis technique d'un spécialiste.

M. FROEHLINGER Didier (revenant en séance) s'interroge sur le passage de ce point en commission : vous n'avez pas la majorité, c'est pour ça que vous ajournez le point !

Le Maire : c'est parce qu'il n'y a pas de décision de prise sur le principe. Le problème reste mais nous n'avons pas de solution.

M. GAUER Dominique : j'aimerais bien, lors des commissions, pour éviter les confusions, l'intervention de spécialistes pour comprendre et prendre une décision objective. C'est comme ça que ça doit se passer. Là, on a juste le strict minimum et on doit prendre une décision.

Le Maire : ah oui, et c'est comme ça que ça se passait entre 2008 et 2014 Monsieur l'ancien adjoint aux travaux. Je n'ai pas entendu la réponse.

M. GAUER Dominique : nous faisons une proposition. De toute façon, vous ferez quand même comme vous voulez !

Le Maire : je veux bien faire venir les spécialistes. N' imaginez pas une seconde qu'ils vont nous dissuader de changer le matériel puisqu'ils sont là pour vendre. Sur ce point là, cela ne va pas nécessairement vous aider.

M. GAUER Dominique : pourquoi SONY pourquoi pas l'autre ? Je ne sais pas...

Le Maire : pensez-vous que, quand ils auront terminé l'un et l'autre, que vous serez plus avancés ? J'ai vu, sur le même pan de mur, fonctionner les 2 types de caméras. 2 choses, ou vous pensez que je raconte n'importe quoi ou que je ne maîtrise pas le sujet, il faut juste me le dire.

Mme THILLEMENT Céline : avez-vous montré ce plan avec la direction des caméras à la gendarmerie ? Ils doivent être au courant de ce genre de choses.

M. KOUVER Michel : ça n'a rien à voir !

Le Maire : ce qui les intéresse, c'est de récupérer des images et c'est tout.

M. FROEHLINGER Didier : allez-vous inviter les 2 prestataires ?

Le Maire : oui, pas de souci et j'espère que vous serez là !

7.1.2 Demande de subventions

Ce point est ajourné.

8° ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport du délégataire sur la gestion du service public d'assainissement 2014

Par envoi réceptionné le 9 juin 2015, VEOLIA Eau a fait parvenir le rapport du délégataire sur la gestion du service public de l'assainissement pour l'exercice 2014.

La table des matières présente les points suivants :

SOMMAIRE

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

- 1.1 Le contrat
- 1.2 L'essentiel de l'année 2014
- 1.3 Les chiffres clés de l'année 2014
- 1.4 Le prix du service public de l'assainissement
- 1.5 Une organisation au service des usagers

2. LA PERFORMANCE ET L'EFFICASSITE OPERATIONNELLE A VOTRE SERVICE

- 2.1 L'efficacité de la collecte et de la dépollution des eaux usées

3. LE PATRIMOINE A VOTRE SERVICE

- 3.1 L'Inventaire des biens su service
- 3.2 La gestion du patrimoine
- 3.3 Les recommandations de Véolia sur les évolutions à prévoir
- 3.4 Les indicateurs de suivi du patrimoine

4. LES ENGAGEMENTS DE VEOLIA

- 4.1 Les services aux clients
- 4.2 Les équipes et moyens au service du patrimoine
- 4.3 L'empreinte environnementale
- 4.4 Véolia, acteur économique et social du territoire

5. LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE

- 5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)
- 5.2 Le patrimoine du service
- 5.3 Les investissements et le renouvellement
- 5.4 Les engagements à incidence financière

6. ANNEXES

- 6.1 Le synoptique du réseau
- 6.2 Le bilan énergétique du patrimoine
- 6.3 Annexes financières
- 6.4 Les nouveaux textes réglementaires
- 6.5 Glossaire
- 6.6 Autres annexes

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de sa communication.

9° OPERATIONS IMMOBILIERES

9.1 Vente d'une parcelle en Section 2 (KIEFFER) – 2^{ème} délibération

Dans sa séance du 24 septembre 2014, point 8.3, le Conseil Municipal a décidé de vendre une partie de parcelle cadastrée Section 2 n° 249 au prix de 33,33 € le m².

L'arpentage a été réalisé et les numéros de parcelles définitifs attribués.

La parcelle à céder est cadastrée Section 2 n° 381/16 et a une contenance de 56 m².

Le Conseil Municipal,

Vu le projet présenté ;

Vu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

1° de vendre la parcelle cadastrée Section 2 n° 381/16 d'une contenance de 0,56 are au prix de 33,33 € le m² à M. KIEFFER Thierry ;

2° de charger le Maire de signer l'acte à intervenir.

10° CONSTRUCTION ET URBANISME

10.1 Plan Local d'Urbanisme – enquête publique

Le Maire demande à M. DANN Daniel, Maire adjoint, chargée de l'urbanisme, de présenter ce point.

Par arrêté n° A-14/15-14 du 15 mai 2015, le Maire d'Oeting a ordonné l'ouverture d'une nouvelle enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. François MICHALSKI domicilié 25 avenue Robert SCHUMAN à 57800 FREYMING-MERLEBACH, cadre retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et M. Jean MICHELS, administrateur territorial retraité, domicilié 8 rue Victor Hugo à 57600 FORBACH a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroule en Mairie de OETING du 10 juin au 10 juillet 2015 aux jours et heures d'ouverture.

Le commissaire enquêteur reçoit en Mairie les :

- mercredi 10 juin 2015 de 9h00 à 11h30,
- mardi 16 juin 2015 de 9h00 à 11h30,
- lundi 22 juin 2015 de 9h00 à 11h30,
- lundi 6 juillet 2015 de 14h30 à 17h00,
- vendredi 10 juillet 2014 de 14h30 à 17h00,

Pendant la durée de l'enquête, les observations relatives à la modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le Registre d'Enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire : certaines modifications que nous avons vues en commission comme passer la hauteur des clôtures à 1 mètre et la possibilité de construire à l'angle de 2 rues sans la nécessité d'avoir un retrait de 5 mètres sur chacune des voies ont fait l'objet d'un courrier au Commissaire Enquêteur et sont incluses dans le registre d'enquête publique.

11° TRAVAUX DE VRD

11.1 Arrêt de bus – Maîtrise d'œuvre

Le Maire demande à M. PINGOT James, Maire adjoint, chargée des travaux, de présenter ce point.

Dans sa séance du 4 février 2015, point 11.1.1, le Conseil Municipal a décidé l'aménagement d'un arrêt de bus rue de Sarreguemines et de charger le Maire de solliciter des subventions.

Pour mener à bien cette opération, il convient de désigner un Maître d'œuvre.

A cet effet, une consultation a été faite pour une mission complète comprenant :

- | | |
|-----------|--|
| - DCE | Dossier de Consultation d'Entreprise |
| - DET/AOR | Direction de l'Exécution des Travaux et Assistance aux Opérations de Réception |

Les offres forfaitaires recueillies sont les suivantes :

- | | |
|---------------|---------------|
| - JMP Concept | 3 450,00 € HT |
| - ARTELIA | 3 125,00 € HT |
| - LOGO B | 3 000,00 € HT |

Le Maire résume l'offre la moins disante.

Il est proposé de retenir le moins disant.

Le Conseil Municipal ;
Vu l'exposé du Maire ;

Vu les propositions d'honoraires présentées ;

Après en avoir délibéré ;

Décide

Par 17 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions

(Mmes et MM. MULLER Christiane (procuration à DERUDDER Germain), DERUDDER Germain, GAUER Dominique, FROEHLINGER Didier et NEUMAYER Laurence)

1° de retenir l'offre LOGO B, pour un montant de 3 000,00 € HT ;

2° de confier au dit Cabinet, la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'un arrêt de bus rue de Sarreguemines ;

3° de charger le Maire de signer la convention d'honoraires.

Le Maire : la mise en concurrence devrait être faite durant l'été et nous ferons le maximum pour que ces travaux soient terminés avant la période hivernale.

11.2 Infos diverses (Zone de Loisirs, voirie lotissement les Hauteurs du Kelsberg, chemin rural, source rue de Forbach, parking des écoles, éclairage public)

Le Maire demande à M. PINGOT James, Maire adjoint, chargé des travaux, de présenter ces points.

11.2.1 Zone de Loisirs

M. PINGOT James fait projeter des planches de dessins sur le projet et les commente.

M. DERUDDER Germain : pour quoi voulez-vous rejeter les eaux pluviales vers l'avant ? Je ne comprends pas bien. On peut les envoyer derrière, il y a un écoulement qui part dans la nature.

M. PINGOT James : oui, nous pourrions utiliser ça. Nous allons infiltrer au maximum pour éviter de rejeter la totalité.

M. DERUDDER Germain : trop d'eau claire dans l'assainissement ramène des pénalités.

...

Le Maire : d'ici la fin de l'année, nous allons entamer les lots suivants qui clôtureront la première phase de travaux, à savoir comment nous allons aligner les réseaux sur cette première zone ainsi que la minéralisation hormis l'emprise de la salle elle-même. Nous avons soumis à la maîtrise d'œuvre nos contraintes, associatives, communales, pour avoir une base de réflexion avec l'élaboration d'un avant-projet. Il est plus facile de travailler sur des schémas que sur une page blanche. Les plans qui vous avaient été présentés lors des demandes de subventions sont caducs puis que le changement d'emplacement de la salle nous est quasiment imposé. Dès que nous aurons ces plans de la maîtrise d'œuvre, nous pourrions entamer la longue réflexion pour la création de la salle.

...

M. FROEHLINGER Didier : y'a-t-il déjà eu une étude de pollution de la zone de loisirs puisque c'était une ancienne ferme ?

M. PINGOT James : aucune nécessité.

M. FROEHLINGER Didier : quand il pleut fort, au niveau du tunnel de la voie rapide à proximité du Club Canin, une mousse jaunâtre s'accumule.

M. KOUVER Michel : ça ne viendrait pas plutôt de l'ancienne déchèterie ?

Le Maire : je vois assez mal les anciens propriétaires employer des produits nocifs.

M. FROEHLINGER Didier : vous ne les connaissez pas !

Le Maire : j'aurais plus de crainte par rapport à l'ancien site d'enfouissement juste au-dessus.

11.2.2 Voirie Lotissement les Hauteurs du Kelsberg

M. PINGOT James fait projeter des vues de la zone et les commente.

Il nous a été demandé de mettre des « cédez le passage » sur l'allée Erckmann Chatrian afin de réguler la vitesse et voir ce que cela donne en pratique.

Les travaux de voirie définitive vont débuter début juillet par le revêtement de l'allée Erckmann Chatrian à partir du virage et cela pour 8 semaines environ. La situation sera améliorée mais on peut craindre quelques perturbations.

Mme NEUMAYER Laurence : ce n'est pas lié directement à ces travaux mais, à l'entrée de la rue, il y a une affiche « non à l'installation d'un cabinet d'ophtalmologie ». Franchement, c'est une image déplorable pour le village !

Le Maire : Monsieur Stéphane BURRI est le mieux placé pour répondre.

M. BURRI Stéphane : un ophtalmologue envisage de déplacer son cabinet de Stiring sur le square Victor Hugo qui donne sur l'allée Erckmann Chatrian. La majorité des habitants de notre rue est contre l'implantation de ce cabinet car un ophtalmologiste entraîne un trafic extrêmement important. Nous en avons parlé avec M. ORAN (l'ophtalmologiste) qui avance le chiffre de 100 patients par jour.

M. GAUER Dominique : ce n'est pas ce qui est prévu. Il ne déplace pas son cabinet de Stiring pour s'implanter à Oeting. Il faut arrêter de dire des contre vérités.

M. DERUDDER Germain : dans certains villages, ils se battent pour avoir des médecins et nous on les chasse !

M. BURRI Stéphane : bien sûr, nous ne sommes pas contre le fait que des médecins viennent, bien au contraire, sauf que ce n'est pas un nouveau médecin, c'en est juste un de Stiring qui vient ici. Et nous, nous n'avons pas du tout envie de l'avoir dans notre rue à cause de l'afflux de voitures, de problèmes de circulation. Déjà que nous avons des gens qui roulent à contre sens dans l'allée Erckmann Chatrian. C'est une rue où nous n'avons pas du tout de parking et nous ne voulons pas voitures stationnées n'importe où. Nous sommes plusieurs à être voisins de ce monsieur par l'arrière de nos propriétés. Il a choisi de créer un parking à l'arrière de son terrain qu'il a surélevé. Ce qui fait qu'il a une vue sur beaucoup de propriétés voisines. Il a choisi de faire son parking sur ce terrain. Cela fait que, tous les jours, nous aurons des gens qui viendront se garer et qui vont voir dans nos jardins. Nous avons envie de garder un peu de vie privée. Nos enfants marchent dans cette rue et nous craignons des accidents. Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est la perte de valeur de nos terrains.

Mme NEUMAYER Laurence : un petit quartier bien centré sur lui-même et surtout que personne ne nous dérange !

M. BURRI Stéphane : et c'est justement un petit quartier et les jardins sont tout petits et qu'une fois qu'il y aura ce parking surplombant tout le monde, nous n'aurons plus aucune vie privée.

M. DERUDDER Germain : vous allez dans le village, nous sommes accolés à tout le monde. On est voisin avec tout le monde et tout le monde il est beau et tout le monde il est gentil !

M. BURRI Stéphane : nous avons proposé à ce monsieur un endroit plus correct que sa maison d'habitation. Par exemple, à l'endroit où la commune souhaite réaliser un rassemblement de maisons médicalisées. Il aurait le parking gratuit.

Mme NEUMAYER Laurence : ça ne vous gênera pas vous mais peut-être d'autres riverains.

M. BURRI Stéphane : nous tenons à notre qualité de vie.

M. DERUDDER Germain : nous aussi, nous avons les voitures qui passent et repassent toute la journée nous inquiètent. On ne peut rien y faire et on ne va pas les empêcher de venir.

M. BURRI Stéphane : ce monsieur gagne assez largement sa vie pour faire les choses correctement. Il n'est pas obligé de transformer une maison d'habitation et d'ennuyer tous les voisins pour gagner encore plus d'argent.

Collégialement : ça ne vous regarde pas.

M. GAUER Dominique : le fait de dire qu'il veut transposer son cabinet de Stiring est entièrement faux. Aujourd'hui, il n'y a presque plus d'ophtalmo et vous voulez encore en supprimer un !

M. BURRI Stéphane : on n'en supprime aucun puisqu'il est déjà à Stiring. Notre crainte est qu'il passe de 2 à 3 après-midi par semaine puis qu'il fasse venir d'autres médecins. Il ne va pas laisser libre son cabinet le reste du temps. Il risque de le louer, par exemple à des médecins qui viendraient d'Allemagne. Il va commencer par des après-midi mais ça ne va pas durer ces histoires d'après-midi. Une fois que ce sera ouvert, nous ne pourrions plus rien faire.

Mme SCHUH Barbara : vous le connaissez bien M. ORAN ?

M. BURRI Stéphane : nous l'avons eu comme voisin.

Mme THILLEMENT Céline : il ne va pas quitter Stiring.

M. BURRI Stéphane : nous ne croyons pas qu'il va utiliser cette maison pour 2 après-midi par semaine. Il nous a même dit que l'argent qu'il va gagner là, il n'en a même pas besoin. Comprenez-bien, j'ai déjà des voisins qui envisagent de déménager.

Mme THILLEMENT Céline : j'ai des voisins à droite et à gauche, les bus qui passent toutes les 30 minutes, des gens qui font du bruit, des chiens qui aboient, les gens qui se garent devant ma porte et tout le reste. On fait avec, on vit dans un village, en communauté, vous ne pouvez pas virer comme ça quelqu'un et dire qu'il n'a pas le droit d'être là. C'est sa maison !

M. BURRI Stéphane : on ne vire personne. S'il veut louer sa maison, il la loue. Mais nous n'avons pas envie qu'il y ait des dizaines et des dizaines de gens qui viennent se garer jusque dans notre jardin. Nous vivons à Oeting et nous n'avons pas envie que toutes nos maisons perdent de la valeur. Si je veux vendre ma maison et que l'acheteur voit le parking en hauteur, il va me dire qu'il n'en veut pas. Nous ne voulons pas perdre des dizaines de milliers d'euros. Ce n'est pas un endroit, c'est un quartier résidentiel. Au départ, M. ORAN a acheté ce terrain dans un quartier résidentiel pour y construire sa maison. Maintenant qu'il est parti, il veut en faire un cabinet.

Mme NEUMAYER Laurence : le problème que vous avez avec M. ORAN est une chose mais que vous affichiez ça au début de la rue !

M. BURRI Stéphane : je vais vous dire pourquoi ça c'est passé comme ça. Nous lui avons dit que nous étions contre ce projet. Il nous a reçus avec le chien et ne voulait pas nous écouter la première fois. Nous lui avons écrit, il n'a pas répondu. Nous avons fait une pétition que nous lui avons portée. Il a ri et nous a dit que nous avions fait signer les enfants et les animaux. La seule solution que nous avons trouvée c'était de mettre des panneaux.

Mme NEUMAYER Laurence : vous ne pouvez pas dire qu'il a refusé de discuter, vous savez déjà tout. Il vous a quand même parlé ou vous avez inventé tout ça !

M. BURRI Stéphane : parce qu'il nous l'a dit.

Mme NEUMAYER Laurence : rien ne justifie cette affiche !

M. BURRI Stéphane : dans ce cas là, qu'il dise qu'il garde sa maison comme une maison de résidence et nous enlevons les panneaux.

Mme NEUMAYER Laurence : c'est du chantage !

Mme THILLEMENT Céline : c'est sa maison et il en fait ce qu'il veut.

M. BURRI Stéphane : nous, on y perd, lui, il y gagne. Dire qu'on peut faire n'importe quoi pour gagner encore plus d'argent dont il n'a même pas besoin, je ne suis pas d'accord.

M. GRIMMER Nicolas : ça le regarde ! Et moi, qu'est-ce que j'y perds, il y a 49 enfants de plus qui vont arriver en maternelle et qui vont me boucher mon entrée de garage 4 fois par jour.

Mme THILLEMENT Céline : c'est vraiment personnel. Vous avez peur que votre maison perde de la valeur. Je tiens à vous rappeler que vous faisiez partie d'une équipe qui, au départ, a bien fixé ses objectifs pour faire venir les médecins sur Oeting. Et maintenant, vous voulez le mettre dehors ! Vous ne savez pas dans quelle équipe vous jouez !

M. BURRI Stéphane : je vous rappelle juste que vous avez mal compris la chose, il n'y a aucun nouveau médecin qui vient, c'est un médecin de Stiring qui se déplace ici. Pour les gens c'est pareil.

Mme NEUMAYER Laurence : je crois que la Mairie doit intervenir pour cette affiche.

M. GAUER Dominique : c'est un sujet stérile ! Il faut arrêter !

Le Maire : l'activité de M. ORAN est parfaitement légale dans cette zone. Nous serons attentifs à l'évolution pour freiner d'éventuelles nuisances.

M. BURRI Stéphane : la loi ne dit rien sur l'implantation d'un cabinet. C'est juste une question de bon sens et c'est ce que l'on a dit à M. ORAN.

Le Maire : c'est le but de votre association de maintenir une certaine pression. L'affaire est à suivre.

11.2.3 Chemin rural

M. PINGOT James fait projeter des vues de la zone et les commente.

M. DERUDDER Germain : je ne peux qu'applaudir et il y a encore beaucoup de chemins à faire comme ça.

M. PINGOT James : tout doux !

11.2.4 Source rue de Forbach

M. PINGOT James : nous avons eu dernière un petit problème à l'alimentation de l'étang rue de Forbach. Nous avons commencé à creuser, ouvert le drain et mis en place un dessableur sans mettre l'étang à sec. Il faudra certainement ouvrir et nettoyer la conduite.

M. DERUDDER Germain : tant que cette canalisation ne sera pas refaite de A à Z, vous aurez des problèmes.

11.2.5 Parking des Ecoles

M. PINGOT James fait projeter le plan et le commente.

M. GRIMMER Nicolas : ça ne règlera pas le problème, il n'y aura pas plus de places !

Mme NEUMAYER Laurence : ce seront des frais importants et cela ne sera toujours pas satisfaisant. Je ne suis pas certaine que les gens sachent se garer en bataille. Ca va être une catastrophe ! Et en plus, il y aura des enfants qui vont se promener au milieu.

M. PINGOT James : la cabine téléphonique sera supprimée puisque il n'y a plus d'obligation. Un dépose-minute sera matérialisé au début de l'impasse du Parc avec obligation de descendre jusqu'au terrain en schiste, d'y faire demi tour et de remonter la rue.

Mme NEUMAYER Laurence : vous aurez peut-être une affiche « non au dépose minute et aux demi tours dans notre rue » parce que ça va circuler !

M. PINGOT James : actuellement, la rue est déjà occupée.

M. GRIMMER Nicolas : je vais plus loin. Le revêtement du premier cours de tennis est HS. Voir pour enlever le cours de tennis et le mettre à un autre endroit puis faire un dépose minute au niveau du tennis. On gagnerait beaucoup plus de place.

M. PINGOT James : trouver un autre endroit et refaire le cours de tennis, cela nous coûterait 100 000 €.

M. FROEHLINGER Didier : l'endroit vous l'avez. Sur la Zone de Loisirs. De toute façon, je vous laisse une semaine et après c'est le bazar.

M. GRIMMER Nicolas : il faut faire un système de rond point au niveau du cours de tennis.

M. KOUVER Michel : les gens vont s'énervier.

M. GRIMMER Nicolas : et les bus, où vont-ils aller ? Comment vont-ils faire demi-tour ?

M. PINGOT James : ils feront demi-tour sur le parking.

M. GRIMMER Nicolas : oui, avec 50 voitures ! L'impasse du Parc est totalement bouchée, si un véhicule qui monte rencontre un qui descend, personne ne passe à cause des voitures qui sont garées tout le long.

Le Maire : il y a un manque de places.

Mme SCHUH Barbara : et c'est tous les matins comme ça.

Mme NEUMAYER Laurence : et qui va assurer la sécurité des enfants qui seront déposés au dépose-minute ?

M. PINGOT James : ce ne sont pas les gamins de la maternelle que les parents vont laisser ici.

Mme NEUMAYER Laurence : il y a le garde champêtre qui peut assurer ce service.

M. PINGOT James : nous devons faire avec les contraintes du parking. Nous gardons ici les places de parking pour le personnel enseignant de l'élémentaire (en désignant la partie avant de la cour de l'élémentaire).

Mme NEUMAYER Laurence : ils ne peuvent aller se stationner derrière ou sur le terrain en schiste ?

M. PINGOT James : mais pourquoi ?

Mme NEUMAYER Laurence : mais parce que c'est la cour. On empiète de plus en plus, on la rétrécit de plus en plus. C'est moche !

M. PINGOT James : c'est ce qui existe actuellement.

Mme NEUMAYER Laurence : de combien est la surface disponible pour les enfants d'après la réglementation ? La réglementation veut que ce soit de 200 m² + 100 m² par classe supplémentaire, ce qui nous ferait 700 m².

M. GRIMMER Nicolas : c'est acté, c'est fini, c'est validé ?

Le Maire : oui, c'est passé en commission.

Mme NEUMAYER Laurence : ça ne change rien, ça nous est présenté et voilà.

M. GRIMMER Nicolas : même si c'est passé en commission, je ne suis pas d'accord. Je veux que cela soit enregistré.

M. MULLER Francis : votre idée avec le tennis n'est pas utilisable.

M. GRIMMER Nicolas : le tennis, on peut le déplacer. On peut améliorer. Mais investir, là tout de suite, un paquet d'argent !

M. MULLER Francis : on peut toujours modifier le marquage après. Il n'y a pas de système idéal.

Le Maire : de toute façon, le revêtement devait être refait.

11.2.6 Eclairage Public

M. PINGOT James fait projeter le plan de ville de l'éclairage public et le commente.

Nous avons déjà, l'année dernière, commencé à rénover l'éclairage public. Principalement, sur les mâts béton, nous sommes passés en Led. Cette année, nous avons projeté de remplacer seulement l'éclairage des mâts de type « boule ». Nous essayerons également d'équiper tout un lotissement.

12° INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

12.1 En provenance des administrations

Pôle Emploi à Forbach :

Liste des demandeurs d'emploi inscrits au 15 mars, 15 avril, 15 mai et 15 juin 2015

Mois	Demandeurs	Hommes	Femmes	Indemnisables	Non indemnisables
Mars 2015	120	71	49	90	30
Avril 2015	110	64	46	88	22
Mai 2015	107	60	47	84	23
Juin 2015	109	60	49	82	27
Différence	-11	-11	+0	-8	-3

12.2 En provenance des élus et des collectivités

Ville de Morsbach

Journal d'informations municipales n° 32 – Juin 2015

Ville de Spicheren

Bulletin Municipal 2014-2015

Ville de Rosbruck

Bulletin Municipal – Avril 2015

12.3 Informations diverses

Office National des Forêts (ONF) – Agence de Metz

Arrêté préfectoral n° 2015/027 portant approbation du document d'aménagement de la forêt communale de OETING pour la période 2015/2034

GrDF – Nancy

Compte-rendu annuel d'activité de la concession gaz 2014

Ecole Maternelle – Oeting

Invitation au vernissage de l'exposition « Je, tu, il, elle, nous » le mardi 23 juin 2015 à 9 h 30

Tennis Club – Oeting

Remerciement pour la subvention 2015 ainsi que pour la subvention exceptionnelle

Famille ARNONE

Remerciement à l'occasion du décès de Petra ARNONE

13° DIVERS

Le Maire : nous nous devons de ne pas oublier les 100 ans de Mme Léonie METZ début août. De plus, j'ai cru entendre, Mme GEHRINGER, que vous alliez vous charger d'un article sur des triplés à l'école maternelle.

Mme GEHRINGER Liliane : oui, je ferais les articles sur les triplés qui font leur première rentrée scolaire en septembre ainsi qu'un sur les 100 ans de Mme Léonie METZ.

...

M. MULLER Francis : quand on regarde l'allée centrale du cimetière, on a plus l'impression qu'elle est verte que grise !

M. GRIMMER Nicolas : c'est franchement décevant !

M. PINGOT James : une équipe est sur place cette semaine. Mon objectif est de passer en zéro produit phytosanitaire.

M. FROEHLINGER Didier : pour préserver la faune existante et la micro-biodiversité.

M. PINGOT James : tout à fait. La réglementation qui est en train de se mettre en place devient de plus en plus sévère en termes d'emploi de produits phytosanitaires sur la localisation, le stockage, les distances à respecter et impose de protéger également nos agents. Nous avons testé la semaine dernière des produits alternatifs de désherbage comme le fauchage thermique, le chalumeau, le désherbeur vapeur. Le but, c'est de limiter et de planifier les travaux de nos zones d'entretien.

M. GRIMMER Nicolas : j'ai pris des photos du cimetière, il y a des herbes, des ronces. Pourquoi en arriver jusque là ?

M. PINGOT James : parce que le village est grand et que, quand un ouvrier est sur le cimetière, il en a pour 2 semaines à temps plein.

M. MULLER Francis : ce qui choque, c'est quand on arrive, on voit l'allée jusqu'au bout, on a l'impression que le gars passe la débroussailleuse à pile !

M. PINGOT James : je ne vois pas le matériel qu'il utilise. Les autres façons de désherber comme le désherbage vapeur que nous testons à différents endroits semble concluant.

...

M. GRIMMER Nicolas : des gens se plaignent car une plaque d'égout sur la rue de Sarreguemines, en face de l'Auberge Lorraine, fait du bruit quand les voitures passent dessus.

M. PINGOT James : le problème est connu du Département qui est déjà intervenu mais le problème du bruit n'est toujours pas traité.

...

Mme GEHRINGER Liliane : je veux parler des 20 Irakiens qui sont à Oeting. Ils sont venus à mes cours de français mais ne sont pas restés car les statuts de l'association ne le permettent pas et, de plus, ils ne parlent que le grec et l'araméen, ce qui rend la communication difficile. Je suis allée voir Mme Carmen HARTER-HOUSSELLE à qui j'ai recommandé ces gens. Je suis allée également voir le Député, M. Gérard CABALSKI et un des diacres de Forbach. Sur le plan humain, ces gens s'embêtent et ça me préoccupe. L'Etat Français les a fait venir mais il n'y a pas de suivi après.

M. FROEHLINGER Didier : où sont-ils logés ?

Mme GEHRINGER Liliane : ils sont logés rue Lavoisier. Il y a une deuxième chose qui me préoccupe. Je regrette que nous n'ayons pas pris de jeunes pour les jobs d'été. Je crois que c'est important pour un jeune de « toucher » au boulot. Je suis pour que, dans les années qui viennent, nous puissions prendre de petits jeunes pour les mettre au désherbage, à l'entretien en général. Une troisième chose ; quand j'ai créé le SEL (Système d'Echanges Locaux), à priori, c'était surtout pour les gens d'Oeting. Il s'avère qu'il y a une chose très dure à changer, ce sont les mentalités. Je m'adresse à vous en tant que conseillers municipaux car votre rôle c'est aussi d'aider à faire vivre tout ce qui est une bonne volonté humaine.

...

M. FROEHLINGER Didier : je souhaiterais savoir ce qui c'est passé avec les ouvriers communaux et le GAO ?

Le Maire : le GAO a envoyé un courriel annulant les feux de la St Jean suite à divergence avec les ateliers communaux. Une réunion est prévue demain soir à 19 h 30 avec les Services techniques, le GAO et la Municipalité. Nous allons mettre les choses « à plat ».

Mme NEUMAYER Laurence : ils sont encore sur le site internet de la commune.

Mme DRAGO Rosine : pourquoi ne pas avoir affiché sur le panneau lumineux qu'ils sont annulés ?

Le Maire : c'est très récent. Nous avons espéré que le GAO trouve un moyen de communiquer, de s'exprimer et puisse changer d'avis pour revenir sur sa décision. L'enlever de l'affichage, c'est une chose mais dire que c'est annulé et que, le lendemain, ce soit de nouveau d'actualité, nous passerions pour des idiots. C'est le choix du GAO, nous aurons demain soir une explication serrée sur ce qui se passe. Sur la base des informations que je détiens, je peux vous dire qu'il y en aura pour tout le monde. Ceux qui s'imaginent que ce sera en sens unique se trompent.

Mme DRAGO Rosine : donc, les Feux de la St Jean sont annulés et le message pourrait être marqué sur le panneau.

Le Maire : je n'ai pas eu cette demande et personne n'en a fait la demande.

Mme DRAGO Rosine : c'est juste bête parce que des gens se sont battus pour mettre ces fêtes en place ! Et, en une semaine, tout est parti !

M. FROEHLINGER Didier : c'est la faute à qui ?

M. DERUDDER Germain : ce doit être pour des futilités !

Mme DRAGO Rosine : il n'y a personne qui fait d'effort et ils ont préféré tout annuler et dire on arrête là ! Il y a des gens qui se sont battus pendant plusieurs années pour remettre ces fêtes en place et on les remercie comme ça maintenant !

Mme SCHUH Barbara : ce n'est pas une personne qui a décidé d'annuler.

Mme DRAGO Rosine : c'est tout le monde qui a décidé de, mais personne n'a appelé pour arranger les choses non plus ! Si chacun amenait un de bonne volonté, je pense que ce serait mieux.

Mme SCHUH Barbara : c'est toujours facile de le dire quand on n'est pas dedans.

Le Maire : la Commune n'a aucune intention de porter le chapeau. Des explications, il y en aura dans les 2 sens et nous vous ferons un compte rendu. Au jour d'aujourd'hui, moi non plus, je n'ai pas toute l'histoire, juste quelques bribes.

Mme NEUMAYER Laurence : pour en revenir au panneau d'affichage, j'ai appris sur le panneau, la semaine dernière qu'il y avait des Charentais à Oeting. Nous sommes conseillers municipaux, on m'a dit, « alors il y a des Charentais ! », j'ai répondu « ah oui, peut-être, je ne sais pas, je ne suis pas au courant ! ».

Mme SCHUH Barbara : pourtant, nous en avons parlé en conseil municipal.

Mme NEUMAYER Laurence : oui, mais qu'ils devaient venir pour la cérémonie du 8 mai et c'est tout.

Mme Barbara SCHUH : non, il était prévu qu'ils viennent mais, au départ, nous voulions coupler la cérémonie du 70^{ième} anniversaire de la Libération avec le Brockelfest.

Mme NEUMAYER Laurence : ils ont été reçus en Mairie ?

Mme Barbara SCHUH : ils ont été accueillis devant la porte.

Mme NEUMAYER Laurence : il aurait été bien pour eux d'avoir un vrai accueil !

Mme Barbara SCHUH : mais ils ont eu un vrai accueil, il y avait pas mal de monde. Déjà, les familles d'accueil.

M. MULLER Francis : il aurait fallu les présenter lors du Brockelfest.

Mme NEUMAYER Laurence : c'est dommage !

Le Maire : M. MULLER, ce n'est pas nous qui organisons le Brockelfest, je vous le rappelle. Il ne faut pas inverser les rôles. Ce n'est même pas la Commune qui a invités les Charentais. C'est l'inter-association qui s'est occupée de les faire venir, de les loger et d'organiser le Brockelfest.

M. DERUDDER Germain : il aurait fallu faire plus de publicité autour de leur venue.

Mme Barbara SCHUH : les Charentais ne voulaient pas. Ils étaient gênés de n'être venus qu'à 9 et ont voulu se faire discrets.

Mme NEUMAYER Laurence : le Brockelfest était affiché sur le site mais des Charentais, on n'en a pas parlé. C'est un peu dommage.

Le Maire : adressez-vous à l'inter-association.

La séance est levée à 22 h 50

M. LAPP Bernard :

M. DANN Daniel :

Mme SCHUH Barbara :

M. PINGOT James :

Mme DECKER Martine : **Procuration**

Mme GEHRINGER Liliane :

Mme LESCH Annelise :

Mme MANCUSO Françoise : **Procuration**

Mme MOEHREL Marie-Christine:

M. KOUVER Michel :

Mme CLAUSS Nadine :

M. MULLER Francis :

M. BURRI Stéphane :

M. GASSERT Christian :

Mme THILLEMENT Céline :

M. FRADET Frédéric :

Mme DRAGO Rosine :

M. GRIMMER Nicolas :

Mme MULLER Christiane : Procuration

M. DERUDDER Germain :

M. GAUER Dominique :

M. FROEHLINGER Didier :

Mme NEUMAYER Laurence :